



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France 3

Question écrite n° 105594

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de France 3 dans le cadre des futures négociations relatives au contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2006-2010 entre l'État et le Groupe France Télévision. Il semble que, à l'issue de l'audit interne au groupe France Télévision suivi du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF), France 3 soit menacée par une réduction de son périmètre d'intervention au bénéfice des programmes émanant du secteur privé jugés plus rentables. Il souhaite lui rappeler que cette chaîne assume une mission de service public audiovisuel de proximité par le biais de ses journaux d'information à caractère régional. Si une telle réorganisation est nécessaire pour développer les services pouvant être proposés aux usagers, cette dernière doit se faire dans le respect de l'article 24 du décret du 16 septembre 1994 portant approbation du cahier des missions et des charges de France 3. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser ses intentions quant aux orientations qu'il compte donner à ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105594

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10217